ISSN 2420 - 5672

Recueil des Actes Administratifs

R®union de Droit du

1er juillet 2021

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE
2020	M. Jean-Noël CHAVANNE	

ELUS CONSEIL DEPARTEMENTAL ET FONCTIONS

Mme Clarisse MAILLARD
Conseillère Départementale d'Agen 1

M. Christian DELBREL
Président du groupe « La Dynamique citoyenne »
Conseiller Départemental d'Agen 1

Mme Laurence LAMY
4ème Vice-Présidente en charge de la citoyenneté
Conseillère départementale d'Agen 2

M. Christian DÉZALOS
3ème Vice-Président en charge des finances, du patrimoine et de l'évaluation des Politiques publiques
Président du Groupe « Majorité départementale »
Conseiller départemental d'Agen 2

Mme KHERKHACH Baya
Conseillère départementale d'Agen 3

M. CHOLLET Pierre
Président du Groupe « 100% Lot-et-Garonne »
Conseiller départemental d'Agen 3

Mme LAVIT Béatrice
10ème Vice-Présidente en charge de l'administration générale et des ressources humaines
Conseillère départementale d'Agen 4

M. MIRANDE Jean-Jacques
Conseiller départemental d'Agen 4

Mme PAILLARÈS Marylène
8ème Vice-Présidente en charge du sport, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre la discrimination
Conseillère départementale de l'Albret

M. LACOMBE Nicolas
1er Vice-Président en charge des politiques éducatives et des collèges
Conseiller départemental de l'Albret

Mme DUCOS Laurence
Conseillère départementale du Confluent

M. BOUSQUIER Philippe
Conseiller départemental du Confluent

Mme HAURE-TROCHON Caroline
Conseillère départementale des Coteaux de Guyenne

M. CAMANI Pierre
Conseiller départemental des Coteaux de Guyenne

Mme CASTILLO Julie
Conseillère départementale de la Forêt de Gascogne

M. DUPUY Aymeric
Conseiller départemental de la Forêt de Gascogne

Mme GARGOWITSCH Sophie
6ème vice-présidente en charge du développement durable et de l'environnement
Conseillère départementale du Fumélois

M. BORIE Daniel
9ème vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de la mobilité
Conseiller départemental du Fumélois

Mme GONZATO-ROQUES Christine
2ème vice-présidente en charge du développement social, de l'insertion et de l'habitat
Conseillère départementale du Haut Agenais Périgord

M. CALMETTE Marcel
Conseiller départemental du Haut Agenais Périgord

Mme TONIN Valérie
Conseillère départementale de Lavardac

M. MASSET Michel
11ème vice-président en charge du développement économique, du tourisme et des politiques contractuelles
Conseiller départemental de Lavardac

Mme GRENIER Marie-Laure
Conseillère départementale du Livradais

M. BORDERIE Jacques
Conseiller départemental du Livradais

Mme MAILLOU Emilie
Conseillère départementale de Marmande 1

M. HOCQUELET Joël
7ème vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt
Conseiller départemental de Marmande 1

Mme BORDERIE Sophie
Présidente du Conseil départemental
Conseillère départementale de Marmande 2

M. BILIRIT Jacques
5ème vice-président en charge de la culture
Conseiller départemental de Marmande 2

Mme LAURENT Françoise
Conseillère départementale de l'Ouest-Agenais

M. VO VAN Paul
Conseiller départemental de l'Ouest-Agenais

Mme GIRAUD Béatrice
Conseillère départementale du Pays de Serres

M. DEVILLIERS Arnaud
Conseiller départemental du Pays de Serres

Mme GENOVESIO Cécile
Conseillère départementale du Sud-Est Agenais

M. CONSTANS Rémi
Conseiller départemental du Sud-Est Agenais

Mme DALLIES Vanessa
Conseillère départementale de Tonneins

M. DUFOURG Gilbert
Président du groupe « Les 47 »
Conseiller départemental de Tonneins

Mme DHELIAS Danielle
Conseillère départementale du Val-du-Dropt

M. PICARD Alain
Conseiller départemental du Val-du-Dropt

Mme SUPPI Patricia
Conseillère départementale de Villeneuve-sur-Lot 1

M. LEPERS Guillaume
Conseiller départemental de Villeneuve-sur-Lot 1

Mme MESSINA-VENTADOUX Annie
12ème vice-présidente en charge des questions relatives aux personnes âgées et personnes en situation de handicap
Conseillère départementale de Villeneuve-sur-Lot 2

M. BOUYSSONNIE Thomas
Conseiller départemental de Villeneuve-sur-Lot 2

TABLE DES MATIERES

Réunion du 1er juillet 2021

Pages

- Ouverture de la séance du 1er juillet 2021 sous la présidence de M Rémi CONSTANS doyen d'âge du Conseil départemental, assisté de M Aymeric DUPUY, secrétaire de séance en sa qualité de benjamin de l'Assemblée..... p. 1

- Dépôt des candidatures à l'élection du nouveau Président du conseil départemental, par les présidents de groupe ..... p. 2

- Dépouillements des enveloppes et décompte des voix ..... p. 3

- Election de Mme Sophie BORDERIE comme Présidente du Conseil départemental..... p. 3

- Vote du rapport n°8013 relatif à la détermination de la composition de la Commission Permanente ..... p. 4

- Vote du rapport n°8014 relatif à l'élection des membres de la Commission Permanente et des Vice-Présidents .....p. 4

- Discours de Mme Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental..... p. 4

- Discours de Monsieur Pierre CHOLLET, Président du groupe «100% Lot-et-Garonne» ..... p. 6

- Discours de Monsieur Christian DELBREL, Président du groupe « La Dynamique citoyenne »p.8

- Discours de Monsieur Gilbert DUFOURG, Président du groupe « Les 47 » .....p 10

- Vote du rapport n°8015 relatif à la formation des commissions du Conseil Départemental ....p. 14

- Vote du rapport n°8016 relatif aux désignations urgentes des représentants du Département au sein des organismes extérieurs.....p. 16

- Vote du rapport n°8017 relatif à l'élection des représentants du Département au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne.....p. 16

- Vote du rapport n°8018 relatif à l'élection des représentants du Département au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) .....p. 17

- Vote du rapport n°9012 relatif à la délégation de compétence à la commission permanente en application de l'article L.3211_2 du code générale des collectivités territoriales .....p. 18

- Vote du rapport n°9013 relatif à la délégation de pouvoir au Président du Conseil Départemental en application des articles L.3211-2, L.3221-10-1,L.3221-12 et L.3221-12-1 du Code Général des collectivités territoriales .....p. 18

- Vote du rapport n°9014 relatif à la délégation du Conseil Départemental au Président du Conseil Département en matière de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie .....p 19

- Vote du rapport n°9015 relatif à la constitution de la commission appel d'offre et de la commission de délégation de service public.....p. 19

- Vote du rapport n°9015 relatif de la constitution de la commission consultative des services publics locaux.....p 20

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
Mme Sophie BORDERIE *Présidente du Conseil Départemental*	1 ; 2 ; 3 à 6 ; 11 à 15 ; 16 ; 17 à 20 ; 21
M. Rémi CONSTANS	1 ; 2 ; 3
M. Aymeric DUPUY	2 ; 3
M. Pierre CHOLLET	2 ; 6 à8 ; 17 ; 21
M. Christian DELBREL	8 à 9 ; 17
M. Gilbert DUFOURG	10 ; 17 ; 20
M. Christian DEZALOS	10 à 11
M. Guillaume LEPERS	16
Mme La Directrice générale Des services par intérim Cécile Inserra	20 ; 21

COMPTE RENDU

DES DEBATS

SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU JEUDI 1ER JUILLET 2021

La séance a débuté à 9 h 40 et a été levée à 12 h 03.

Étaient présents : MM. Bilirit Jacques, Borderie Jacques, Borie Daniel, Bousquier Philippe, Bouyssonnie Thomas, Calmette Marcel, Camani Pierre, Mme Castillo Julie, MM. Chollet Pierre, Constans Rémi, Mme Dallies Vanessa, M. Delbrel Christian, Devilliers Arnaud, Dezalos Christian, Mmes Mme Dhelias Danièle, Ducos Laurence, M. Dufourg Gilbert, Dupuy Aymeric, Mmes Gargowitsch Sophie, Genovesio Cécile, Giraud Béatrice, Gonzato-Roques Christine, Grenier Marie-Laure, Haure-Trochon Caroline M. Hocquelet Joël, Mme Kherkhach Baya, M. Lacombe Nicolas, Mmes Lamy Laurence, Laurent Françoise, Lavit Béatrice, M. Lepers Guillaume, Mmes Maillard Clarisse, Maillou Émilie, M. Masset Michel, Mme Messina-Ventadoux Annie, M. Mirande Jean-Jacques, Mme Paillares Marylène, M. Picard Alain, Mmes Suppi Patricia, Tonin Valérie, M. Vo Van Paul.

Mme BORDERIE. – En tant que présidente sortante, il me revient d'ouvrir cette session d'installation de la nouvelle assemblée. L'élection du président du Conseil départemental se fait sous la présidence du doyen de l'assemblée, assisté du benjamin. Je demande donc à Monsieur Rémi Constans et à Monsieur Aymeric Dupuy de venir pour procéder aux opérations d'élection du président du Conseil départemental.

M. CONSTANS. – L'ouverture de cette réunion de droit est prévue par l'article L.3121-9 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que pour les années où a lieu le renouvellement général des Conseils départementaux, la première réunion se tient de plein droit le second jeudi qui suit le premier tour du scrutin, soit pour 2021 le 1er juillet.

En application de l'article L.3122-1 du CGCT, le Conseil départemental élit son président lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement départemental. Pour cette élection, il est présidé par son doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire.

Par dérogation, compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise prévoit que le Conseil départemental ne peut, dans ce cas, délibérer que si la majorité de ses membres est présente, soit 22 conseillers départementaux présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard. La réunion peut avoir lieu alors sans condition de quorum.

Le président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour une durée en principe de six ans. La fin de ce mandat est prévue en mars 2028.

Si cette élection n'est pas acquise après deux premiers tours de scrutin, il est procédé au troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Nous allons appeler les conseillers départementaux et je demande à notre secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

M. DUPUY. – Je vais donc procéder à l'appel nominatif des conseillers départementaux par ordre alphabétique.

(Appel des conseillers)

M. CONSTANS. – Je constate que le quorum est atteint, c'est-à-dire que 22 conseillers départementaux au moins sont présents. Nous pouvons donc valablement délibérer.

Je rappelle les modalités de scrutin. En application de l'article L.3122-1 du CGCT, le président du Conseil départemental est élu au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour les deux premiers tours, à la majorité relative lors du troisième tour éventuel. En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Avant de commencer, je vous rappelle que la majorité absolue des membres de notre assemblée départementale est de 22 voix, puisque, pour le calcul de la majorité absolue, nous devons nous référer à l'effectif légal du Conseil départemental quel que soit le nombre de présents.

Concernant la délégation de vote, conformément à l'article L.3121-16 du CGCT, j'invite les conseillers départementaux titulaires d'une délégation de vote à la remettre au secrétaire de séance. À titre dérogatoire, compte tenu de la crise sanitaire, deux délégations par conseiller sont possibles.

(Pas de prise de parole).

M. DUPUY. – Il n'y a pas de délégation de vote.

M. CONSTANS. – Nous allons maintenant procéder aux opérations de vote pour l'élection du président du Conseil départemental.

Je déclare ouvert le premier tour de scrutin pour l'élection du Président du Conseil Départemental. Il n'est pas nécessaire que le candidat élu président ait fait acte de candidature. Toutefois, j'invite les conseillers départementaux souhaitant se présenter à la présidence du Conseil départemental à déclarer leur candidature pour l'élection du président du Conseil départemental. Ces candidatures seront enregistrées par le secrétaire.

Mme BORDERIE. – Je suis candidate à la présidence du Conseil départemental.

M. CHOLLET. – Pierre Chollet est candidat également.

M. DUPUY. – Mme Sophie Borderie et M. Pierre Chollet sont candidats.

M. CONSTANS. – Je vous propose de désigner quatre scrutateurs parmi les conseillers départementaux pour surveiller les opérations de vote. Mme Maillou, Mme Kherkhach, Mme Maillard et M. Borie.

Des bulletins de vote nominatifs au nom des candidats, des bulletins vierges ainsi que des enveloppes ont été placés sur la table à côté de l'isoloir. Nous allons passer aux opérations de vote.

À l'appel de votre nom, vous vous avancerez vers l'isoloir et vous déposerez votre enveloppe dans l'urne. Compte tenu des mesures sanitaires, vous devez vous rendre à l'isoloir en passant derrière la dernière rangée de l'hémicycle.

M. DUPUY. – Je vais procéder à l'appel.

(Appel de tous les conseillers départementaux et opérations de vote).

M. CONSTANS. – Le scrutin est clos. J'invite les scrutateurs désignés à me rejoindre à la table de dépouillement.

(Dépouillement des bulletins)

M. CONSTANS. – Pour ce premier tour, je vous annonce que le nombre d'enveloppes est de 42, soit autant de votants. Le nombre d'abstentions est de 0. Le nombre de bulletins blancs est de 2. Le nombre de bulletins nuls est de 0. Les suffrages exprimés totalisent 40 voix. Madame Borderie a 24 voix, Monsieur Chollet 16 voix. Madame Borderie étant la candidate ayant obtenu la majorité absolue des membres du Conseil départemental, soit 22 voix, je la déclare élue présidente du Conseil départemental.

(Applaudissements)

Mme la PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, vous venez de m'élire à la présidence de l'assemblée départementale et j'en suis honorée. Je procéderai à une intervention dans quelques instants. Nous devons nous prononcer sur la composition de la commission permanente. Pour cela, je vous rappelle les termes de l'article L.3122-4 et de l'article L.3122-5, alinéa 1er, du Code général des collectivités territoriales. Selon l'article L.3122-4, le Conseil départemental élit les membres de la commission permanente. Celle-ci est composée du président du Conseil départemental, de 4 à 15 vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Pour le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, le nombre de vice-présidents est de 12 maximums.

Selon l'article L.3132-5, aussitôt après l'élection du président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente. En application de ces dispositions, je vous propose de fixer la composition de la commission permanente, outre le président membre de droit, à 12 vice-présidents et à 29 autres membres, soit un total de 42 élus.

Je soumets au vote cette proposition de composition de la commission permanente. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est 10h22.

La proposition de composition de la commission permanente est adoptée à l'unanimité.

Nous devons maintenant procéder à l'élection des membres de la commission permanente et des vice-présidents. Je vous rappelle les dispositions de l'article L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales. Les membres de la commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats, qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. Si à l'expiration de ce délai une seule liste a été déposée, les différents sièges de la commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président. Dans le cas contraire, le Conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage et vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste

qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui revient, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Après la répartition des sièges de la commission permanente, le Conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a eu lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les membres de la commission permanente autres que le président sont nommés pour la même durée que le président. Les listes peuvent être déposées auprès de moi jusqu'à 11h22.

Monsieur le député, Monsieur le doyen, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs, chers internautes, à l'aube de ce nouveau mandat j'adresse une amicale pensée à nos collègues qui ont fait le choix de ne pas se représenter : Christophe Bocquet, Nathalie Bricard, Patrick Cassany, Louise Cambournac, Jean Dreuil, Catherine Joffroy, Line Lalaurie, Alain Merly et Marie-France Salles.

J'exprime également ma reconnaissance à celles et ceux qui n'ont pas été réélus : Bernard Barral, Séverine Besson, Clémence Brandolin-Robert, Raymond Girardi, Michel Perat, Hélène Vidal. Je salue leur engagement tout au long du mandat précédent et, pour certains d'entre eux, depuis de nombreuses années.

Je félicite très chaleureusement tous nos collègues réélus, qui ont eu la faveur des urnes. Félicitations, enfin, à celles et ceux qui font leur entrée dans cet hémicycle : Béatrice Lavit, Jean-Jacques Mirande, Clarisse Maillard, Cécile Genovesio, Paul Vo Van, Thomas Bouyssonnie, Annie Messina-Ventadoux, Philippe Bousquier, Marie-Laure Grenier, Arnaud Devilliers, Béatrice Giraud, Gilbert Dufourg, Vanessa Dallies, Julie Castillo, Aymeric Dupuy. Bienvenue à vous.

Je remercie personnellement toutes les Lot-et-Garonnaises et tous les Lot-et-Garonnais qui ont accordé leur confiance à l'équipe de la majorité départementale pour préparer l'avenir de notre département pendant les six prochaines années. La période électorale est désormais refermée, mais permettez-moi d'en tirer quelques enseignements.

Celui d'abord de l'abstention, qui a atteint des sommets à l'occasion de ce double scrutin régional et départemental. Même si nos concitoyens votent davantage dans les départements ruraux comme le nôtre, le taux d'abstention a atteint dimanche soir un triste record qui doit nous interroger. Le contexte de sortie de crise sanitaire, le défaut de communication gouvernementale, les errements liés à l'acheminement de la propagande électorale y sont certainement pour quelque chose. À l'évidence, des réponses techniques sont à explorer. Mais sans aucun doute faut-il aussi s'attaquer aux causes profondes. Dans une grande démocratie comme la France, quand les citoyens regardent ailleurs, il faut se poser un certain nombre de questions.

Le Département est une collectivité qui compte dans la vie des Lot-et-Garonnaises et des Lot-et-Garonnais et nous devons collectivement être à la hauteur de leurs attentes. Certainement n'y sommes-nous pas totalement parvenus malgré une présence et un travail de terrain acharné. Cela me conforte dans l'idée que nous devons poursuivre et amplifier nos initiatives en faveur de la démocratie participative et de l'initiative citoyenne. Les témoignages poignants recueillis lors de la clôture du premier Conseil Consultatif Citoyen nous encouragent dans cette voie. Ce goût de la vie publique, cet esprit civique, cette meilleure compréhension des enjeux, parfois même des contraintes, et cette satisfaction d'avoir pris part au processus décisionnel en complément de notre système représentatif, voilà bien les leviers d'une confiance retrouvée dans la politique au sens premier du terme !

Dans les prochaines semaines, un nouveau Conseil Consultatif Citoyen sera constitué. Je forme le vœu que le plus grand nombre de Lot-et-Garonnais candidatent au tirage au sort et que les propositions des membres soient aussi riches et innovantes que lors du mandat précédent.

Mes chers collègues, dimanche dernier notre projet a remporté la majorité des suffrages. Les Lot-et-Garonnais ont fait le choix de la clarté dans cette campagne où, disons-le, certains ont tenté d'égarer les électeurs. Notre équipe a fait le choix de se concentrer sur l'essentiel, des propositions en rapport avec les compétences départementales, un projet chiffré et un calendrier de mise en œuvre précis. Pour ce qui nous concerne, cela a été dit et écrit. Car c'est aussi et surtout par la parole tenue que nous retrouverons collectivement la confiance de nos concitoyens et que nous les inciterons à retrouver le chemin des urnes.

Je le dis sans arrogance, mais avec lucidité et conviction : gardons-nous des petits calculs politiciens dont personne ne sort gagnant. Au terme de cette élection, nous avons mis en échec le populisme et la démagogie, malgré une surenchère qui est allée crescendo jusqu'à un emballement de fin de campagne. Je me réjouis que le Rassemblement national soit resté aux portes de cet hémicycle, quoi qu'en aient prédit les sondeurs et les médias mainstream.

Les Lot-et-Garonnais ont jugé. Ils ont validé un projet crédible, réaliste et cohérent, celui d'un Lot-et-Garonne fier de ses racines et qui veut regarder l'avenir avec confiance, celui d'un Lot-et-Garonne qui aime et défend avec la même énergie tous les territoires et tous les habitants.

Notre département présente le visage de la diversité, entre ses petits villages, sa campagne et ses agglomérations. Il présente, je le dis avec fierté, le visage de la diversité dans ses origines, gauloises, italiennes, espagnoles, nord-africaines, indochinoises, bretonnes, alsaciennes, j'en passe et j'en oublie. Oui, mes chers collègues, le Lot-et-Garonne est à l'image de la France d'aujourd'hui, divers et varié. Mais la vraie richesse se trouve dans le regard de l'autre et non dans le repli sur soi.

L'ambition que je porterai tout au long de ce mandat est celle de l'apaisement, celle de notre modèle rural, qui fait notre force, à condition que l'on donne aux Lot-et-Garonnais les moyens de vivre, de travailler et de vieillir dans de bonnes conditions. Mon ambition est celle de la réconciliation, car je ne laisserai pas prospérer un discours qui oppose les bons aux mauvais Lot-et-Garonnais, ceux qui ont un travail à ceux qui l'ont perdu, ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, les jeunes aux aînés, l'agriculture biologique à l'agriculture conventionnelle, et j'en passe.

À mon niveau et dans le cadre de nos compétences, avec nos partenaires et sans sectarisme, je m'emploierai à réduire les fractures qui abîment notre société. C'est pourquoi le projet que nous portons est un projet positif pour le Lot-et-Garonne et pour les Lot-et-Garonnais. Les prochaines semaines seront cruciales pour mettre en œuvre les engagements que nous avons pris devant nos concitoyens.

Pendant la campagne électorale, nous avons tous entendu des habitants nous dire qu'ils ne percevaient pas l'intérêt de ces élections, car le rôle et les missions de la collectivité départementale ne leur paraissaient pas assez clairs.

C'est pourquoi nous avons identifié trois axes forts pour débuter ce mandat. Ils découlent des trois priorités politiques que nous avons clairement assumées au cours des dernières semaines.

D'abord la défense du pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais. Ensuite l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et dépendantes pour bien vieillir en Lot-et-Garonne. Enfin l'indispensable accélération des transitions écologiques et énergétiques.

Dans le contexte économique et social post-Covid, à un moment où la précarité s'est accrue et où les inégalités se sont creusées, mon équipe mettra en œuvre des mesures fortes, justes et ciblées pour protéger le pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais. C'est la priorité n° 1.

Priorité n°2 : nous allons accroître nos efforts pour accompagner le vieillissement de la population, en combinant le maintien à domicile avec des parcours résidentiels novateurs, ce qui permettra une prise en charge de qualité adaptée aux besoins de nos aînés.

Priorité n° 3 : la protection de la planète est à la fois une nécessité et une urgence. Le nier, y compris ici dans notre département, c'est mettre une hypothèque sur l'avenir de nos enfants, sur l'avenir de notre modèle agricole, de notre qualité de vie. Sans sectarisme et avec volontarisme, nous allons donc proposer de nouvelles actions pour agir rapidement et concrètement dans ce domaine.

Dès le 23 juillet, à l'occasion d'une session spéciale, je vous proposerai d'adopter cinq mesures nouvelles, conformément aux engagements que nous avons pris devant les Lot-et-Garonnais.

C'est d'abord la diminution de 30 %, en deux temps, du prix des repas dans les collèges. Une baisse de 15 % sera applicable dès la rentrée de septembre.

C'est ensuite la création d'un chèque asso de 50 euros pour les collégiens, sur la base de critères sociaux. Cette mesure doit permettre tout à la fois de soulager financièrement les familles et d'encourager la pratique d'activités culturelles ou sportives. Dans le même temps, cette mesure permettra de soutenir le tissu associatif, fortement touché par la pandémie.

Toujours au mois de juillet, nous voterons la création d'un fonds d'épargne citoyen, en lien étroit avec nos partenaires historiques, la Région et les Chambres consulaires. Ce fonds d'épargne citoyen, que je vous proposerai d'appeler Épargne 47, incitera les ménages à investir dans l'économie et les emplois locaux via une plateforme locale de financement participatif.

Dans un département où les plus de 70 ans représentent une part croissante de notre population, la qualité de vie des aînés est un sujet de toute première importance. Nous allons donc étendre à trois EHPAD pilotes le dispositif expérimental « Du 47 dans nos assiettes », l'objectif étant de le généraliser rapidement à tous les établissements.

Enfin, toujours dans le train des actions de ce début de mandat, nous allons mettre en œuvre un tremplin tourisme pour soutenir les investissements des entreprises de moins de 20 salariés du secteur touristique. Ce dispositif va s'inscrire dans le cadre du plan de soutien départemental au tourisme que nous déployons en partenariat avec les EPCI et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie.

Mes chers collègues, vous le voyez, nous ne sommes pas dans le registre du symbole, mais dans celui de l'action. Je sais que l'opposition pourrait parfois trouver à redire sur les politiques que nous entendons appliquer pour le Lot-et-Garonne et les Lot-et-Garonnais, je ne le conteste pas, mais pour ma part j'assume ces choix que les Lot-et-Garonnais ont validés lors des scrutins des 20 et 27 juin.

Pour les six ans qui viennent, j'espère que majorité, opposition, Dynamique citoyenne, les 47 sauront inventer les voies d'une gouvernance réellement constructive. Pour atteindre cet objectif, pour ne pas donner à voir le triste spectacle de la politique politicienne, pour gagner chaque jour la confiance de nos concitoyens, il nous faudra du respect mutuel, du travail et de l'humilité. Puissent ces valeurs guider ce mandat que les Lot-et-Garonnaises et Lot-et-Garonnais nous ont fait l'honneur d'incarner. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la PRÉSIDENTE. – Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Chollet.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes réunis pour l'installation de la nouvelle assemblée départementale, qui clôt une séquence électorale inédite,

marquée par une abstention record, après une crise sanitaire peut-être non terminée. Le Conseil scientifique devait donner un avis sur le maintien ou non des scrutins, il a botté en touche, et l'État, le 10 avril, lance en dernière bouée de sauvetage un sondage auprès des maires pour savoir si oui ou non les élections se tiendraient. Moins de deux mois avant les élections, nous ne savions pas si elles allaient avoir lieu les 20 et 27 juin, ni dans quelles conditions nous pourrions mener campagne.

La concomitance des élections régionales, scrutin de liste éminemment politique, avec les élections départementales, bien plus locales, a apporté une confusion n'ayant pas permis de favoriser la clarté et donc le vote de nos concitoyens.

La liste 100 % Lot-et-Garonne n'a pas à rougir des résultats obtenus. Quatre cantons ne basculent pas d'un camp à l'autre à moins de 180 voix : Villeneuve 2, Agen 4, Fumel et Ouest Agenais. Si l'on compte en nombre absolu de suffrages dans les forces en présence dans cet hémicycle, la majorité départementale si on l'associe avec la Dynamique citoyenne est à 41 752 suffrages, contre 41 665 pour les 100 % LG avec les 47, c'est-à-dire une différence de seulement 87 voix. Si l'on ne vous associe pas à la Dynamique citoyenne et sans nous associer les 47, la majorité départementale a 39 111 suffrages exprimés contre 39 299 pour la liste 100 % LG, c'est-à-dire 188 suffrages de plus pour notre équipe. Ce sont des chiffres qui n'ont pas été publiés et je le regrette.

Pour rappel, en 2015 nous avions obtenu 48 682 voix contre 49 778 : à l'époque vous étiez en avance de 1 096 voix.

Il n'y a donc ni sacre d'un côté, ni déroute de l'autre. Le résultat, et vous le savez bien, s'est joué à peu de choses. Notre famille politique est en progression par rapport à 2015. Pour autant, je me garderai bien de déduire de ces chiffres toute interprétation hâtive tant l'abstention fausse tout. Avec 69 %, le Lot-et-Garonne fait à peine mieux que la moyenne nationale. Il serait bien présomptueux, comme le font un bon nombre de partis politiques ou de candidats à la présidentielle, de tirer des leçons politiques quand la seule qui apparaît de manière claire est la consécration de la prime aux sortants. Les Lot-et-Garonnais, comme les Français, ont préféré dans ces temps incertains ceux qui sont aux manettes. C'est un réflexe un peu naturel et, à mon avis, assez compréhensible.

Nous avons porté des idées et des propositions sérieuses, mûries et réfléchies, qui nous ont semblé apporter des réponses aux préoccupations de nos concitoyens lot-et-garonnais, dans le respect des compétences des Départements : protéger nos enfants à l'intérieur et aux abords des collèges pour sanctuariser le savoir, car la sécurité n'est jamais une vue de l'esprit ; protéger aussi leur avenir, en permettant d'abord à tous nos collégiens de troisième un stage pour connaître le monde de l'emploi et de l'entreprise ; aider nos concitoyens dans la difficulté à accéder à l'insertion par l'activité économique et pour rapprocher ces deux droites parallèles qui ne se touchent jamais, le nombre d'emplois à pourvoir et le nombre de personnes qui en sont privées ; fixer comme objectif de garantir un médecin à chaque Lot-et-Garonnais pour faire face à cette pénurie, qui ne cesse de s'aggraver dans notre département et qui va jusqu'à impacter notre espérance de vie en ruralité, de 2 ans inférieure à celle des métropolitains ; enfin, faire aimer notre département, faire appartenance au 47 comme disait Michel Serres autour de notre Lot-et-Garonne en mettant en valeur ses points forts.

Je suis fier d'avoir porté ces idées et je remercie de tout cœur les personnes qui nous ont fait confiance, les candidats et les remplaçants victorieux ou perdants, toutes les équipes et surtout les 39 299 électeurs lors de ce second tour qui nous ont apporté leurs suffrages.

Loin de la politique politicienne, l'union de la droite et du centre, celle qui fait passer les ambitions du territoire avant les intérêts des états-majors des partis politiques à Paris est de retour, et elle sera féconde pour les années à venir. Nous devons rétablir des valeurs républicaines, qui sont aussi des valeurs de bon sens, de transmission d'articulation des devoirs avec les droits. Il convient aussi de valoriser la valeur travail qui, jusqu'à preuve du contraire, est la seule qui permette de sortir de la précarité et de participer à la vie en commun de notre société. Nous devons aller vers moins de carcan bureaucratique pour nos entreprises, PME et commerçants, car là encore, si l'on ne crée pas de

richesse, on ne peut partager que la misère. La lutte contre le réchauffement climatique et pour la transition énergétique est bien un défi majeur, prioritaire ; personne ne peut le nier. Il faut avancer avec tout le monde, sans imposer de manière verticale des positions radicales pensées par de nouvelles élites éclairées. On ne fera pas d'écologie sans les agriculteurs ni a fortiori contre eux.

Un autre élément saillant de ces élections, au-delà de l'abstention, est justement l'émergence d'un syndicat agricole dans ces élections départementales, un nouveau venu ayant comme ambition de turbuler le système. Nous devons là encore, collectivement, nous demander pourquoi une partie de notre monde agricole, qui fait l'identité du Lot-et-Garonne, qui nourrit nos habitants, ne s'est plus senti représenté par les élus que nous sommes. Il est fort à parier que ces deux effets différents, abstention forte et syndicat agricole en politique, trouvent leurs racines dans les mêmes causes. Nous saluons en ce sens l'élection de Monsieur Gilbert Dufourg et Madame Vanessa Dallies, car elle permettra d'ajouter de la pluralité politique dans cet hémicycle. Je leur dis bienvenue. Même si nous ne partageons pas toujours les mêmes positions, je sais que nous serons ensemble dans de nombreux combats. J'assume totalement notre rapprochement avec les 47 entre les deux tours, car même si nous avions des réponses et un programme différent, nous nous sommes retrouvés sur de nombreux points de diagnostic, sur ce qui ne marche pas, sur ce qui ne marche plus dans notre Lot-et-Garonne et plus largement dans notre pays.

Pour conclure, Madame la Présidente, je tenais à vous dire que vous avez une grande responsabilité. En effet, c'est le début de la mandature et vous allez devoir négocier auprès de la Région à Bordeaux les fameux CTEC (conventions territoriales d'exercice concerté), qui nous permettront d'agir notamment dans le domaine de l'agriculture. Nous espérons que vous userez enfin de votre rôle d'influence pour que notre département ne soit plus le grand oublié de la Nouvelle-Aquitaine. Couplée aux dispositions législatives nouvelles de la loi 4D, qui offre aux collectivités un pouvoir nouveau d'expérimentation, vous avez les cartes en main pour que le Lot-et-Garonne redevienne une collectivité motrice, qui ne se contente pas du champ réduit de ses compétences. Le groupe d'opposition 100 % Lot-et-Garonne y sera particulièrement attentif et vous accompagnera, le cas échéant, que vos décisions iront dans le bon sens pour notre département. Pour le reste et tout au long de cette mandature, dans la lignée de mes prédécesseurs, je pense en particulier à Alain Merly et à Guillaume Lepers, nous serons une opposition constructive, comme nous l'avons déjà été, force de proposition et particulièrement attentive à tous les éléments dont j'ai brossé un rapide tableau dans mon propos aujourd'hui. Madame la Présidente, vous avez été au rendez-vous des urnes, et le respect de nos institutions républicaines et de la démocratie me conduit à vous adresser, ainsi qu'à toute votre nouvelle majorité départementale, mes sincères et chaleureuses félicitations. Face à tous les défis sociaux, institutionnels, sociétaux, économiques et environnementaux qui se présentent, les années qui suivent permettront de juger si vous serez vraiment au rendez-vous de ces défis, les seuls qui comptent vraiment pour nos concitoyens lot-et-garonnais. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la PRÉSIDENTE. – Monsieur Delbrel.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues fraîchement élus ou réélus, tout d'abord toutes nos félicitations, ma chère Sophie, pour cette réélection sans suspens à la tête du Département. Pierre, si j'ai bien compris ta réflexion arithmétique et ta démonstration mathématique, c'est donc la Dynamique citoyenne qui a fait gagner la majorité sortante : c'est trop d'honneur ! Restons sérieux, ce sont des foutaises. La digestion est décidément très difficile. Remettons plutôt les pieds sur terre.

Ça fait vraiment plaisir de se revoir à Saint-Jacques, de retrouver certains anciens, d'autres moins… Je plaisante. Ravi aussi de voir de nouveaux visages. Bienvenue aux petits « bleus », vous allez voir, ça va bien se passer. C'est long, ça dure six ans, pardon sept ans, mais au final on s'y fait assez vite. Et à la fin, vous verrez, c'est toujours la majorité qui gagne.

On comprend mieux aussi que cela puisse paraître long quand on est dans l'opposition. Mais fallait-il encore se donner les moyens d'inverser les rôles. Cette droite de merde, comme l'a si joliment baptisée un de ses partisans passablement irrités dimanche soir, a finalement récolté ce qu'elle a semé. Elle aurait pu gagner, elle aurait dû gagner, mais elle a encore perdu. L'absence de triangulaire, du fait de l'abstention record, lui offrait pourtant une vraie opportunité. Elle n'a pas su la saisir. C'est la défaite de l'arrogance, de la suffisance, de l'insuffisance, du mépris, du sectarisme et de l'esbroufe. Tous les maires candidats, de droite, de gauche et du centre confondus, qui renvoient une belle image, toutes celles et tous ceux qui bossent réellement sur le terrain, qui mettent les mains dans le cambouis, toutes celles et tous ceux qui ont vraiment fait campagne ont été élus ou réélus ce week-end, sans exception. C'est la victoire de la confiance, du travail, de l'authenticité, de l'honnêteté. C'est le succès d'un état d'esprit, d'une dynamique, citoyenne aussi, de la jeunesse aussi. C'est d'abord et surtout la victoire d'un comportement et c'est la grande leçon de ce scrutin. À méditer.

Après tout ce que j'ai lu dans la presse, après tout ce que j'ai vu ou entendu durant cette campagne, profonde ou pas, je vous avoue modestement que j'ai de bonnes raisons de redouter cette matinée d'intronisation. Car se retrouver dans cet hémicycle entouré de cocos, d'écolos ou de syndiqués agricoles, croyez-moi, ça fout les chocottes !

Pour la petite histoire, j'ai garé ma voiture à côté du char de Jean-Jacques Mirande, un modèle soviétique du début des années 1900. Il y a même des marcheurs au long cours, m'a-t-on dit, et des tocards. Il y a aussi des indépendants.

Cette assemblée départementale reflète plutôt bien notre échiquier politique, éclaté façon puzzle. Réjouissons-nous plutôt, tous ensemble, de l'absence d'élus frontistes dans notre vénérable institution. Cette victoire-là a une vraie saveur. Oui, savourons collectivement !

La vie, on le sait tous, n'est pas un long fleuve tranquille. J'ai d'ailleurs refait la mienne ce printemps. Permettez-moi de vous présenter ma nouvelle compagne de campagne, ma partenaire de droite, Clarisse Maillard, Foulayronnaise de son état – rassurez-vous, elle a d'autres qualités. Comment, en cet instant, ne pas associer aussi nos deux suppléants, Patrick Buisson et Anne-Marie Saucaz-Laramé, qui nous ont accompagnés dans cette aventure humaine ? Comment enfin ne pas avoir une pensée émue pour celle qui m'a supporté, au propre comme au figuré, surtout au figuré, durant six ans, Nathalie Bricard, et qui, pour des raisons strictement personnelles, a décidé de ne pas briguer un nouveau mandat ?

Nous voilà donc confortablement installés, le devoir accompli, l'esprit serein. À 10/10 (10 cantons pour la gauche, 10 cantons pour la droite), c'eût été sans doute différent, mais je vous l'assure ici, en cas d'égalité, on ne serait pas échappés. À 12/8, la cause était entendue, on connaissait déjà le nom de la future présidente dimanche soir ; la majorité sortante a tué le suspens et l'opposition avec. Notre positionnement politique a encore fait jaser durant toute la campagne, surtout sur notre canton. On nous a fait la morale à la moindre occasion, on nous a vomi dessus, on a subi des coups bas, mais on a tenu le cap et le choc sans trembler, sans broncher. La Dynamique citoyenne est toujours vivante et bien vivante. C'est la victoire du bon sens, c'est la défaite du non-sens.

Du coup, nous avons décidé de repartir à l'abordage, toujours sous la bannière de la Dynamique citoyenne. Nous serons forces de proposition pour peser tout simplement dans le débat démocratique. Nous serons toujours en accord avec nos convictions, nos valeurs, notre philosophie. Nos votes ne seront jamais politiques, toujours citoyens. Seul l'intérêt du Lot-et-Garonne guidera nos choix. Nous garderons enfin notre liberté de ton et d'expression, notre franc-parler, notre humour, notre naturel. Et cette liberté, on vous l'assure, n'a pas de prix. C'était le prix à payer pour être réélus. Merci.

(Applaudissements)

Mme la PRÉSIDENTE. – Monsieur Dufourg.

M. DUFOURG. – Bonjour Madame la Présidente, bonjour mes chers collègues, nous sommes les nouveaux, merci de nous accueillir dans cette bonne ambiance. Nous avons décidé de nous présenter, vu qu'il y avait 14 listes dans le département, et je me retrouve avec Vanessa Dallies seul aux manettes. On a décidé de représenter les 47 et j'en serai certainement le président pour cette assemblée pendant six ans. Ce syndicat agricole, qui peut-être ne doit rester que dans l'agriculture, qui a des problèmes comme chacun sait, a besoin de la société civile, dont nous faisons partie avant d'être ici dans cette chambre, pour éventuellement rééquilibrer les choses. Je n'ai jamais critiqué la liste opposée, qui était supportée par Monsieur Tarik Laouani ici présent. La campagne électorale a été très propre, nous nous sommes respectés, nous nous connaissons. Après, l'électeur est roi. L'abstention a été trop élevée.

Nous allons travailler en bonne intelligence. Je suis un homme de terrain, un simple agriculteur. J'ai passé mon activité à défendre les autres dans le secteur agricole et plus encore, puisque je suis maire d'une commune, où j'ai fait 85 % des voix, je suis fier de ce résultat. Cela veut dire que si certains d'entre nous et d'entre vous font la politique depuis des années, que je respecte et que je respecterai, des nouveaux peuvent s'installer pour défendre un peu des idées, peut-être différentes, dans le respect.

Je n'ai pas préparé de discours parce que c'était au dernier moment. Quand on est venu me chercher pour les cantonales, c'était aussi au dernier moment.

Avec nos suppléants Thibaut Stuyk et Angélique Porro, et avec Vanessa Dallies, nous avons conquis le canton de Tonneins, et j'en suis fier. Je suivrai les dossiers qui sont en cours. Nous travaillerons en posant des questions et des réflexions. Vous savez pourquoi j'ai fait le choix de ne pas partir avec la majorité. Je respecte ceux qui ont lancé la liste des 47, où j'étais le dernier inscrit. Le combat politique commence, pas avec les armes, mais avec les mots. Les 47 ont une identité, ils rapporteront leurs problèmes. Je ne suis pas un grand orateur, je suis un peu ému aujourd'hui, j'espère, mais chers collègues, que l'on pourra parler sans dire des méchancetés ; on peut dire les choses tout en réglant envers ses collègues. Six ans, ce n'est pas rien, et si l'on commence mal aujourd'hui, ça ne pourra pas bien continuer demain. Merci de m'avoir laissé la parole.

(Applaudissements)

Mme la PRÉSIDENTE. – Monsieur Dezalos.

M. DEZALOS. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je souhaite d'abord adresser mes chaleureuses félicitations à notre présidente, réélue aujourd'hui à la tête de la collectivité. J'y vois là la reconnaissance de votre engagement et de votre travail auprès des Lot-et-Garonnais. Vous pouvez compter sur le soutien indéfectible de notre groupe à vos côtés durant le mandat qui s'ouvre aujourd'hui.

Permettez-moi également d'adresser à chacune et chacun d'entre vous mes félicitations républicaines pour votre élection ou réélection. J'ai évidemment, comme vous tous, une pensée particulière pour nos anciens collègues qui ne siègent plus parmi nous, par volonté personnelle ou en raison du choix des électeurs.

Lors de la dernière session budgétaire de notre collectivité, Nicolas Lacombe, alors président de notre groupe, avait émis le souhait que nous nous retrouvions ici « dans les mêmes proportions ». Cher Nicolas, les Lot-et-Garonnais t'ont largement entendu. J'en profite pour te remercier ici du travail que tu as accompli à la tête du groupe de la majorité départementale. Tu as poursuivi le travail engagé par les prédécesseurs à la tête d'un groupe riche et divers pour l'emmener vers la victoire de dimanche dernier.

Comme vous tous, j'ai entendu les tentatives de nos collègues de l'opposition pour relativiser d'une certaine façon notre victoire et masquer leur propre échec. Je crois me souvenir que

vous aviez déjà tenu ce discours en 2015. C'est à tout le moins un manque de fairplay ou de lucidité, ou les deux.

Mes chers collègues, vous ne nous entraînerez pas sur ce terrain. Nous n'allons pas refaire le match. Les Lot-et-Garonnais ont fait un choix. Je peux entendre qu'il vous déplaise, mais aujourd'hui, dans cette séance d'installation, il nous appartient, à vous et à nous, d'en prendre acte et de le respecter.

Le travail de notre majorité et les propositions de notre majorité, animée par l'ambition et la volonté de servir utilement notre département et nos concitoyens, ont été reconnus par les électeurs. Pendant six ans, le groupe que j'ai aujourd'hui l'honneur de présider, a su mettre son énergie au service des Lot-et-Garonnais, en plaçant l'échange et la concertation au cœur de nos politiques et en étant fidèle à nos valeurs. Cette fidélité à nos engagements, cette fidélité à notre méthode de travail, je crois que les Lot-et-Garonnais nous en sont aujourd'hui reconnaissants, comme nous leur sommes reconnaissants de leur confiance renouvelée.

Mes chers collègues, nous avons été élus sur un programme clair. La présidente a détaillé les principales mesures que nous mettrons en place très rapidement, je n'y reviendrai pas. Ce programme est celui de la défense au quotidien des intérêts des Lot-et-Garonnais. Il est concret, chiffré, et il est inscrit dans un calendrier. Cette rigueur, nous la devons à nos concitoyens, elle sera demain notre boussole.

Nous avons notre part de responsabilité dans le taux d'abstention de ces élections, responsabilité au côté de l'État, dont les cafouillages ont été regrettables. Le premier remède à cette abstention doit être la crédibilité de la parole publique. Croyez-moi, les engagements que nous avons pris devant les Lot-et-Garonnais, nous les tiendrons.

C'est dans cet état d'esprit que nous abordons ce nouveau mandat. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous rappelle que le délai d'une heure expire à 11h22. Je vous invite tous à ce que l'on aille sur le perron, en attendant le délai.

(Pause)

Mme la PRÉSIDENTE. – Dans le délai d'une heure, une seule liste a été déposée. Les différents sièges sont donc immédiatement pourvus, dans l'ordre de la liste, dont je vous donne lecture.

Outre la présidente, le premier vice-président est M. Nicolas Lacombe.

Deuxième vice-président : Mme Christine Gonzato-Roques.

Troisième vice-président : M. Christian Dezalos.

Quatrième vice-président : Mme Laurence Lamy.

Cinquième vice-président : M. Jacques Bilirit.

Sixième vice-président : Mme Sophie Gargowitsch.

Septième vice-président : M. Joël Hocquelet.

Huitième vice-président : Mme Maryline Paillares.

Neuvième vice-président : M. Daniel Borie.

Dixième vice-président : Mme Béatrice Lavit.

Onzième vice-président : M. Michel Masset.

Douzième vice-président : Mme Anne-Marie Messina-Ventadoux.

Premier membre : M. Pierre Camani.

Deuxième membre : Mme Émilie Maillou.

Troisième membre : M. Thomas Bouyssonnie.

Quatrième membre : Mme Valérie Tonin.

Cinquième membre : M. Marcel Calmette.

Sixième membre : Mme Françoise Laurent.

Septième membre : M. Alain Picard.

Huitième membre : Mme Danièle Dhélias.

Neuvième membre : M. Paul Vo Van.

Dixième membre : Mme Caroline Haure-Trochon.

Onzième membre : M. Jean-Jacques Mirande.

Douzième membre : Mme Baya Kherkhach.

Treizième membre : M. Pierre Chollet.

Quatorzième membre : Mme Laurence Ducos.

Quinzième membre : M. Philippe Bousquier.

Seizième membre : Mme Julie Castillo.

Dix-septième membre : M. Aymeric Dupuy.

Dix-huitième membre : Mme Marie-Laure Grenier.

Dix-neuvième membre : M. Jacques Borderie.

Vingtième membre : Mme Béatrice Giraud.

21e membre : M. Arnaud Devilliers.

22e membre : Mme Cécile Genovesio.

23e membre : M. Rémi Constans.

24e membre : Mme Patricia Suppi.

25e membre : M. Guillaume Lepes.

26e membre : Mme Clarisse Maillard.

27e membre : M. Christian Delbrel.

28e membre : Mme Vanessa Dallies.

29e membre : M. Gilbert Dufourg.

Par ailleurs, je vous informe que je confie des délégations aux conseillers départementaux suivants :

Pierre Camani pour les questions numériques.

Émilie Maillou à la jeunesse.

Marcel Calmette aux langues régionales.

Valérie Tonin à l'enseignement supérieur.

Thomas Bouyssonnie à l'habitat.

Françoise Laurent aux anciens combattants et à la mémoire.

J'invite le premier vice-président, Nicolas Lacombe, à me rejoindre à la tribune.

À l'ouverture de cette session, les dispositions du chapitre 3, « Conditions d'exercice des mandats départementaux », articles L.3123-1 à L.3123-30, ainsi que l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, vous ont été distribuées.

Je vous énonce les termes de l'article L.3131-9 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat. Lors de la première réunion du Conseil départemental, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente, le président donne lecture de la charte de l'élu local, prévu à l'article L.1111-1-1. Le président remet aux conseillers départementaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre 3 du présent titre. Les élus locaux sont les membres des Conseils, élus au suffrage universel, pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

1) L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2) Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3) L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4) L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5) Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et des fonctions.

6) L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquels il a été désigné.

7) Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Mes chers collègues, l'ordre du jour réglementaire de la session d'installation est terminé.

Dans la foulée, je vous propose de nous réunir pour une session consacrée à l'examen de quelques rapports prévus, conformément aux dispositions de l'article L.3121-22 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013.

J'ouvre cette session consacrée à un ordre du jour très encadré. Je constate que le quorum est atteint, soit 14 membres présents, en application de la loi du 14 novembre 2020, prorogée par la loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire : ce quorum est fixé à un tiers des membres présents. Conformément aux dispositions de l'article L.3121-22 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, après l'élection de sa commission permanente dans les conditions prévues à l'article L.3122-5, le Conseil départemental peut faire ses commissions et procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs et pour déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la commission permanente, conformément aux dispositions de l'article L.3211-2.

De même, le Conseil départemental peut déléguer à son président l'exercice de certaines de ses attributions, en application des articles L.3211-2, L.3221-11 et L.3221-12 et L.3221-12-1. En ce cas, et par dérogation aux dispositions de l'article L.3121-19, les rapports sur les affaires soumises aux conseillers départementaux peuvent leur être communiqués en cours de réunion. Une suspension de séance est de droit. Les rapports relatifs à cette session vous ont été distribués. Afin de vous permettre d'en prendre connaissance, je vous propose une suspension de quelques minutes.

(Suspension de séance de 5 mn)

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous reprenons notre réunion. Je constate que le quorum est atteint, soit 14 membres présents. Nous allons examiner chacun des rapports qui vous ont été distribués et dont vous avez pris connaissance.

RAPPORT N° 8015

FORMATION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous propose de former neuf commissions spécialisées, conformément au règlement intérieur de cette assemblée, toujours en vigueur jusqu'à l'adoption par notre nouvelle assemblée. Ces commissions sont composées de six à onze membres.

Lors de leur première réunion, dès cette après-midi ou à la fin de la session, les commissions devront, sous la présidence du doyen de la commission, procéder à la désignation de leur président et éventuellement des vice-présidents de ces commissions. Le planning de réunions vous sera communiqué à l'issue de cette réunion.

Je vais procéder à la mise en vote en deux temps, sur le nombre de commissions et leur dénomination. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le nombre de commissions et leur dénomination sont adoptés.

Pour la désignation des membres, je vous propose, comme le permet l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret, aux nominations, et de procéder aux désignations par vote à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette proposition est adoptée.

Je mets au vote la composition des commissions.

Commission Développement social, Démographie médicale, Insertion et Habitat : vice-présidente, Mme Gonzato-Roques, avec M. Picard, Mme Haure-Trochon, M. Hocquelet, M. Bouyssonnie, Mme Kherkhach, M. Constans, Mme Grenier, Mme Dallies et Mme Messina-Ventadoux (personnes âgées et dépendantes).

Commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Mobilités : vice-président, M. Borie, avec M. Lacombe, M. Masset, M. Vo Van, M. Calmette, M. Borderie, M. Lepers, M. Devilliers, M. Dufourg.

Commission Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles : vice-président, M. Masset, avec Mme Tonin, Mme Lavit, M. Billirit, M. Picard, Mme Paillares, Mme Giraud, M. Lepers, M. Borderie et Mme Castillo.

Commission Développement durable et Environnement : vice-présidente, Mme Gargowitsch, avec Mme Lamy, M. Mirande, M. Vo Van, Mme Messina-Ventadoux, M. Camani, Mme Ducos, M. Chollet, M. Bousquier, M. Devilliers et Mme Maillard.

Commission Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur : vice-président, M. Lacombe, avec Mme Tonin, M. Borie, Mme Laurent, Mme Dhélias, Mme Grenier, Mme Suppi et Mme Genovesio.

Commission Culture, Sport, Jeunesse, Citoyenneté et Vie associative : vice-président, M. Bilirit (culture), avec Mme Paillares (sport, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations), M. Borie, Mme Maillou, Mme Dhélias, Mme Lamy (citoyenneté), Mme Suppi, Mme Kherkhach, M. Dupuy, Mme Maillard et Mme Dallies.

Commission Agriculture et Forêt : vice-président, M. Hocquelet, avec Mme Dhélias, M. Calmette, Mme Gargowitsch, M. Picard, M. Bousquier, M. Dupuy, Mme Genovesio et M. Dufourg.

Commission Administration générale et Ressources humaines : vice-présidente, Mme Lavit, avec Mme Lamy, M. Bouyssonnie, M. Masset, M. Mirande, Mme Ducos et Mme Giraud.

Commission Finances, Patrimoine, Évaluation des politiques publiques : vice-président, M. Dezalos, avec M. Camani, Mme Laurent, M. Bouyssonnie, M. Mirande, M. Chollet, Mme Castillo, M. Devilliers et M. Delbrel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La composition des commissions est adoptée.

M. LEPERS. – Je vous fais part de ma petite déception qu'aucune présidence des commissions ne soit attribuée à des Villeneuvois. C'est dommage dans la répartition des territoires.

RAPPORT N° 8016

DESIGNATIONS URGENTES DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Mme la PRÉSIDENTE. – À ce stade, il vous est proposé de désigner les conseillers départementaux au sein d'organismes dont l'urgence a été signalée. Un rapport lors de la prochaine session de l'assemblée portera sur l'ensemble des autres désignations.

Comme le permet l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret, aux nominations, et de procéder aux désignations par vote à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette proposition est adoptée.

Je mets au vote le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8017

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOT-ET-GARONNE

Mme la PRÉSIDENTE. – J'ai décidé de siéger au conseil d'administration du SDIS, ce qui porte le nombre de représentants du Département à élire à 14 titulaires et 15 suppléants. Sur cette élection des représentants du Département au sein de ce conseil d'administration, je vous propose, comme le permet l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret, aux nominations, et de procéder aux désignations par vote à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette proposition est adoptée.

Une seule liste ayant été déposée, je vous en donne lecture.

Titulaires : Mme Maillou, Mme Tonin, M. Masset, M. Borie, M. Calmette, M. Bouyssonnie, Mme Paillares, M. Dezalos, M. Picard, M. Mirande, M. Lacombe, Mme Laurent, M. Constans, Mme Ducos.

Suppléants : Mme Gonzato-Roques, M. Camani, M. Bilirit, M. Vo Van, Mme Haure-Trochon, Mme Messina-Ventadoux, Mme Gargowitsch, Mme Lamy, Mme Dhélias, Mme Lavit, M. Hocquelet, M. Borderie, Mme Suppi, M. Bousquier et Mme Genovesio.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, j'ai une petite requête. Je voudrais savoir si, à titre dérogatoire, on pouvait nommer Clarisse Maillard, qui est habitante de Foulayronnes, où siège le SDIS. Je sais que cela se fait en proportion du nombre d'élus. La Dynamique citoyenne est une toute petite équipe, qui peut faire gagner des élections, et c'est un peu dommage que l'on ne puisse pas avoir un poste à titre dérogatoire dans la liste du SDIS. Merci Beaucoup.

Mme la PRÉSIDENTE. – C'est à la proportionnelle. Monsieur Dufourg ?

M. DUFOURG. – J'aurais souhaité y participer aussi.

M. DEZALOS. – Je propose d'enregistrer l'adhésion de M. Dufourg et de M. Delbrel au groupe majoritaire, de façon à ce qu'ils puissent intégrer la représentation.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je suis désolée, mais je ne peux pas modifier la liste des titulaires et des suppléants.

Je soumets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Dufourg s'abstient. La proposition est adoptée.

M. CHOLLET. – Nous proposons que Laurence Ducos ne soit plus candidate et laisse sa place à M. Dufourg.

Mme la PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas possible, vous ne faites pas partie du même groupe. Ce sont les textes, je suis désolée.

RAPPORT N° 8018

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Mme la PRÉSIDENTE. – La Commission départementale de coopération intercommunale est l'organe représentatif des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette commission établit et tient à jour un état de la coopération intercommunale dans le département. Elle détient un pouvoir de proposition sur tout projet visant à renforcer la coopération intercommunale et participe à l'élaboration du schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI). Pour le Lot-et-Garonne, quatre conseillers départementaux siègent. Il nous faut donc élire quatre représentants du Département au sein d'une liste de six représentants, les deux conseillers départementaux restants étant des candidats suivants de liste non élus par l'assemblée départementale.

Sur cette élection, je vous propose, comme le permet l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret, aux nominations, et de procéder aux désignations par vote à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette proposition est adoptée.

Une seule liste ayant été déposée, je vous en donne lecture.

Membres : Mme Lamy, M. Masset, M. Bilirit, M. Borderie.

1er et 2e suivants de la liste de Mme Lamy : M. Mirande et M. Bouyssonnie.

1er et 2e suivants de la liste de M. Borderie : Mme Giraud et Mme Grenier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette proposition est adoptée.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9012

DELEGATION DE COMPETENCE A LA COMMISSION PERMANENTE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211_2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mme la PRÉSIDENTE. – En application de l'article L.321-2 du CGCT, le Conseil départemental peut déléguer une partie de celles-ci à la commission permanente, exception faite de celle visée aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du même Code, qui correspond notamment à l'adoption du budget de ces décisions modificatives, à l'arrêté des comptes de la collectivité, aux attributions conférées dans le cadre du contrôle budgétaire de la collectivité et, de manière plus générale, à toute création de dépenses nouvelles non inscrites au budget.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9013

DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN APPLICATION DES ARTICLES L.3211-2, L.3221-10-1, L.3221-11, L.3221-12 ET L.3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mme la PRÉSIDENTE. – En application des articles L.3211-2, L.3221-10-1, L.3221-11, L.3221-12 et L.3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée départementale peut déléguer au président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, des pouvoirs qui sont précisés dans le rapport.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9014

DELEGATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE ET DE GESTION DE LA TRESORERIE

Mme la PRÉSIDENTE. – En application de l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 18 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005, il vous est proposé de me donner délégation afin de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ; de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le Conseil départemental.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9015

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous propose de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent et une commission de délégation de service public dont la composition est fixée, outre le président ou son représentant, à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Je vous propose, comme le permet l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret, aux nominations, et de procéder aux désignations par vote à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette proposition est adoptée.

Une seule liste ayant été déposée, je vous en donne lecture.

Titulaires : Mme Lamy, Mme Tonin, Mme Laurent, Mme Castillo, M. Chollet.

Suppléants : M. Lacombe, Mme Lavit, M. Masset, M. Borderie, M. Dupuy.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9016

CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Mme la PRÉSIDENTE. – La commission consultative des services publics locaux est prévue par l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales. Elle comprend, outre le président du Conseil départemental ou son représentant, désigné par arrêté président de la commission, cinq membres du Conseil départemental et autant de suppléants désignés en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, ainsi que trois représentants d'associations locales.

Je vous propose, comme le permet l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret, aux nominations, et de procéder aux désignations par vote à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette proposition est adoptée.

Une seule liste ayant été déposée, je vous en donne lecture.

Titulaires : Mme Paillares, Mme Laurent, M. Mirande, M. Devilliers, Mme Genovesio.

Suppléants : Mme Messina-Ventadoux, M. Lacombe, Mme Lavit, Mme Giraud, M. Dupuy.

Je soumets au vote également les représentants d'associations : M. Bruno Tarreau, délégué général de la Fédération des Œuvres laïques du Lot-et-Garonne, ou son représentant ; Mme Marie-Christine Lavergne de Serval, présidente de l'Union départementale des associations familiales de Lot-et-Garonne (UDAF47) ou son représentant ; Mme Anne Riche, présidente de la Fédération départementale des familles rurales du Lot-et-Garonne, ou son représentant, en application du dernier alinéa de l'article L. 413-1 du CGCT, de charger le président du Conseil départemental par délégation de saisir par avis la CCSPL des projets mentionnés par l'article précité.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme la PRÉSIDENTE. – Monsieur Dufourg ?

M. DUFOURG. – Ça va un peu vite pour les nouveaux, même si l'on pouvait le lire avant. Je reviens sur le SDIS parce que certains veulent éventuellement laisser une place. Je ne vois pas le pourquoi et le comment par rapport à la loi. Cela me froisse un peu de ne pas pouvoir être présent quelque part au SDIS.

Mme la PRÉSIDENTE. – Comme je vous l'ai expliqué, c'est la règle. C'est en fonction des groupes, c'est proportionnel.

M. DUFOURG. – Le groupe de Monsieur Delbrel est composé de deux personnes. Quelque chose pourrait être fait avec l'accord de l'assemblée.

Mme la Directrice Générale des services par intérim – Je me permets de compléter. Le nombre de groupes permet de calculer la représentation au sein du Conseil d'administration. Le groupe majoritaire obtient la moitié des sièges, arrondie à l'entier supérieur, et les autres sièges sont répartis à la proportionnelle des groupes. Il est évident que si le groupe n'obtient pas de sièges, aucun élu de ce groupe ne peut siéger au sein du Conseil d'administration. Une inversion n'est pas possible.

M. DUFOURG. – Je comprends, je ne vais pas aller contre la loi. Je posais une question.

Mme la PRÉSIDENTE. – L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Avant que vous ne quittiez cette salle, je vous informe que je réunirai l’assemblée départementale de la commission permanente le 23 juillet prochain à 9 heures. J’invite aussi les élus qui ne l’ont pas encore fait à remettre leur dossier d’identification au service de l’assemblée. Comme je vous l’indiquais tout à l'heure, le tableau de programmation des commissions spécialisées vous est actuellement distribué. Une fois la séance levée, chaque commission va se réunir dans l’hémicycle pour définir le président des commissions et les éventuels vice-présidents.

M. CHOLLET. – Nous demandons que les réunions de commission soient la semaine juste avant le 23 juillet, pas la semaine du 14 juillet.

Mme la Directrice Générale des services par intérim – Pour être conformes au règlement intérieur, les commissions doivent se réunir entre le 15 et le 21 juillet.

LOT-ET-GARONNE
Le Département

Direction générale des services
Service de l'Assemblée

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE DROIT DU 1er JUILLET 2021

En application des articles L.3122-1, L.3122-4 et L.3122-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est réuni le jeudi 1er juillet 2021 afin de procéder à :

- l'élection du président du Conseil départemental,
- la détermination de la composition de la commission permanente,
- l'élection des membres de la commission permanente.

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la présidence de Mme Sophie BORDERIE, présidente sortante du Conseil départemental.

Elle appelle à la tribune M. Rémi CONSTANS, doyen d'âge du Conseil départemental, chargé de présider la séance pour l'élection du nouveau président, assisté de M. Aymeric DUPUY, secrétaire de séance en sa qualité de benjamin de l'assemblée, et de Mme Cécile INSERRA, directrice générale des services par intérim.

Après un discours introductif du président de séance, M. DUPUY procède à l'appel nominatif des conseillers départementaux (Cf liste d'émargement jointe en annexe).

Le président de séance constate que le quorum dérogatoire, réduit à la majorité des membres en exercice présents (22), en application des dispositions de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est atteint et que la réunion peut valablement se tenir.

I - ORDRE DU JOUR REGLEMENTAIRE

A / ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le président de séance rappelle la procédure d'élection du président du Conseil départemental, prévue à l'article L.3122-1 du CGCT, à savoir élection au scrutin uninominal à la majorité absolue des membres du Conseil départemental (22 voix) aux 2 premiers tours, et à la majorité relative (plus grand nombre de voix) au 3ème tour.

Il invite les conseillers départementaux titulaires d'une délégation de vote à la remettre au secrétaire de séance et précise que, par dérogation pendant la période d'état d'urgence sanitaire, un conseiller départemental peut être porteur de deux pouvoirs. Tous les conseillers départementaux étant présents, aucune délégation de pouvoir n'a été déposée.

M. CONSTANS constate que l'urne est vide et que les 2 clefs de l'urne ont été remises par Mme INSERRA respectivement à lui-même, président de séance, et au secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DGS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Le président de séance ouvre le 1er tour de scrutin pour l'élection du président du Conseil départemental.

* **Appel à candidatures** : Le président de séance invite les candidats à la fonction de Président à se faire connaître. Après les avoir enregistrées, le secrétaire de séance donne lecture des candidats.
Mme Sophie BORDERIE et M. Pierre CHOLLET font acte de candidature.

* **Désignation de scrutateurs** : Le président de séance désigne Mme Clarisse MAILLARD, Mme Emilie MAILLOU, Mme Baya KHERKHACH et M. Daniel BORIE.

* **Présentation des modalités pratiques du scrutin** : Le président de séance précise que des bulletins au nom des candidats déclarés, des bulletins vierges et des enveloppes ont été mis en place sur la table à côté de l'isoloir.

* **Opération de vote** : Le secrétaire de séance appelle nominativement et par ordre alphabétique chaque conseiller départemental qui, après passage à l'isoloir, dépose son bulletin dans l'urne, et signe la feuille d'émargement.

Le président de séance déclare clos le 1er tour de scrutin et invite les scrutateurs à le rejoindre à la table de dépouillement.

* **Dépouillement** : Les scrutateurs procèdent au dépouillement et comptabilisent à haute voix les bulletins de vote sous le contrôle du président de séance et du secrétaire.

* **Proclamation des résultats :**

Le président de séance déclare (Cf tableau de dépouillement officiel joint en annexe) :

- nombre d'inscrits : 42
- nombre de votants : 42
- nombre des abstentions : 0
- nombre de bulletins blancs : 2
- le nombre de bulletins nuls : 0
- les suffrages exprimés (votants – blancs, nuls et abstentions) : 40
  - : Mme Sophie BORDERIE : 24 voix.
  - : M. Pierre CHOLLET : 16 voix.

La majorité absolue des membres du Conseil départemental étant de 22 voix, M. CONSTANS déclare Mme Sophie BORDERIE élue présidente du Conseil départemental au 1er tour de scrutin.

M. CONSTANS invite Mme BORDERIE à prendre la présidence de l'assemblée.

B / <u>DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE (rapport 8002)</u> :

Après avoir rappelé les dispositions des articles L.3122-4 et L.3122-5 du CGCT, la présidente du Conseil départemental propose à l'assemblée de fixer à 42 élus la composition de la commission permanente soit, outre le Président du Conseil départemental, membre de droit, 12 vice-présidents et 29 membres.

Elle soumet cette proposition au vote de l'assemblée au scrutin à main levée.

La proposition de composition de la commission permanente est adoptée à l'unanimité.

La présidente constate l'heure à haute voix : 10h22.

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DGS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

C / ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DES VICE-PRESIDENTS :

La présidente rappelle que les candidatures aux différents postes de la commission permanente doivent être déposées auprès de la présidente dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la commission permanente, soit à 11h22 au plus tard.

A 11h30, après constatation du quorum de la majorité absolue des membres du Conseil départemental présents (22), la présidente constate qu'une seule liste a été déposée pour l'ensemble des sièges à pourvoir à la commission permanente. Cette liste respectant l'alternance stricte d'un candidat de chaque sexe, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du CGCT, et la présidente en donne lecture :

Président de droit : Présidente du Conseil départemental : Mme Sophie BORDERIE

Vice-présidents :

* 1er vice-président : M. Nicolas LACOMBE
* 2ème vice-président : Mme Christine GONZATO-ROQUES
* 3ème vice-président : M. Christian DEZALOS
* 4ème vice-président : Mme Laurence LAMY
* 5ème vice-président : M. Jacques BILIRIT
* 6ème vice-président : Mme Sophie GARGOWITSCH
* 7ème vice-président : M. Joël HOCQUELET
* 8ème vice-président : Mme Marylène PAILLARES
* 9ème vice-président : M. Daniel BORIE
* 10ème vice-président : Mme Béatrice LAVIT
* 11ème vice-président : M. Michel MASSET
* 12ème vice-président : Mme Annie MESSINA-VENTADOUX

Membres :

* 1er membre : M. Pierre CAMANI
* 2ème membre : Mme Emilie MAILLOU
* 3ème membre : M. Thomas BOUYSSONNIE
* 4ème membre : Mme Valérie TONIN
* 5ème membre : M. Marcel CALMETTE
* 6ème membre : Mme Françoise LAURENT
* 7ème membre : M. Alain PICARD
* 8ème membre : Mme Danièle DHELIAS
* 9ème membre : M. Paul VO VAN
* 10ème membre : Mme Caroline HAURE-TROCHON
* 11ème membre : M. Jean-Jacques MIRANDE
* 12ème membre : Mme Baya KHERKHACH
* 13ème membre : M. Pierre CHOLLET
* 14ème membre : Mme Laurence DUCOS
* 15ème membre : M. Philippe BOUSQUIER
* 16ème membre : Mme Julie CASTILLO
* 17ème membre : M. Aymeric DUPUY
* 18ème membre : Mme Marie-Laure GRENIER
* 19ème membre : M. Jacques BORDERIE
* 20ème membre : Mme Béatrice GIRAUD
* 21ème membre : M. Arnaud DEVILLIERS
* 22ème membre : Mme Cécile GENOVESIO
* 23ème membre : M. Rémi CONSTANS
* 24ème membre : Mme Patricia SUPPI
* 25ème membre : M. Guillaume LEPERS
* 26ème membre : Mme Clarisse MAILLARD
* 27ème membre : M. Christian DELBREL
* 28ème membre : Mme Vanessa DALLIES
* 29ème membre : M. Gilbert DUFOURG

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DGS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Par ailleurs, Mme la Présidente précise qu'elle confie des délégations à :

- M. Pierre CAMANI (questions numériques),
- Mme Emilie MAILLOU (jeunesse),
- M. Marcel CALMETTE (langues régionales),
- Mme Valérie TONIN (enseignement supérieur),
- M. Thomas BOUYSSONNIE (Habitat),
- Mme Françoise LAURENT (anciens combattants et Mémoire).

Mme la présidente demande à Nicolas LACOMBE, 1er vice-président, de la rejoindre à la tribune où il prend place à sa droite.

Mme la présidente donne lecture de la charte de l'élu local en application de l'article L.1111-1-1 du CGCT et précise que ce document ainsi qu'une copie des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats départementaux (articles L. 3123-1 à L. 3123-30) ont été distribués aux conseillers départementaux.

La présidente lève la séance relative à l'ordre du jour réglementaire de la réunion de droit.

II- ORDRE DU JOUR FACULTATIF

Après constat du quorum atteint de 14 conseillers départementaux présents, en application de la loi du 14 novembre 2020 prorogée par la loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Comme le permet l'article L.3121-22 du CGCT, après l'élection de sa commission permanente, la présidente propose que le conseil départemental :

- forme ses commissions,
- procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,
- délègue l'exercice d'une partie de ses attributions à la commission permanente conformément aux dispositions de l'article L.3211-2,
- délègue à son président l'exercice de certaines de ses attributions.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-22 du CGCT, une suspension est de droit. Elle est annoncée à 11h37. La session reprend à 11h42 (constatation du quorum : 42 membres présents).

1/ Formation des commissions internes du Conseil départemental (rapport 8015) :

Le président propose de fixer à 9 les commissions spécialisées, de fixer à 6 à 11 le nombre d'élus les composant et d'en déterminer la dénomination comme suit :

- commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat,
- commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité,
- commission Développement économique, tourisme numérique et politiques contractuelles,
- commission Développement durable et environnement
- commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur,
- commission Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative,
- commission Agriculture et forêt,
- commission Administration générale et ressources humaines,
- commission Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DGS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Ainsi que l'autorise l'article L. 3121-15 du CGCT, la présidente propose à l'assemblée de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret aux nominations et de procéder aux désignations des membres des commissions par vote à main levée. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

La proposition de composition de ces commissions, annexée au rapport n° 8015, est ainsi adoptée à l'unanimité.

Lors de la lecture de la composition des commissions, Mme BORDERIE précise qu'elle accorde les délégations suivantes aux vice-présidents élus :

- M. LACOMBE, 1er vice-président en charge des politiques éducatives et des collèges,
- Mme GONZATO-ROQUES, vice-présidente en charge du développement social, de l'insertion et de l'habitat,
- Mme MESSINA-VENTADOUX, vice-présidente en charge des personnes âgées et dépendantes,
- M. BORIE, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de la mobilité,
- M. MASSET, vice-président en charge du développement économique, tourisme numérique et politiques contractuelles,
- Mme GARGOWITSCH, vice-présidente en charge du développement durable et de l'environnement,
- M. BILIRIT, vice-président en charge de la culture,
- Mme LAMY, vice-présidente en charge de la citoyenneté,
- Mme PAILLARES, vice-présidente en charge du sport, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les discriminations,
- M. HOCQUELET, vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt,
- Mme LAVIT, vice-présidente en charge de l'administration générale et des ressources humaines,
- M. DEZALOS, vice-président en charge des finances, du patrimoine et de l'évaluation des politiques publiques.

La présidente précise que les commissions se réunissent à l'issue de la réunion pour procéder à la désignation de leur président et vice-président(s).

2/ Désignation urgentes de représentants du Département au sein d'organismes extérieurs (rapport 8016)

[Départ de M. LEPERS (a donné un pouvoir à Mme SUPPI pour l'ordre du jour restant).]

Mme la présidente soumet à l'assemblée les désignations urgentes au sein des organismes extérieurs dans lesquels le Département est représenté, telles qu'elles sont détaillées dans l'annexe du rapport n° 8016.

Comme l'y autorise l'article L. 3121-15 du CGCT, la présidente propose à l'assemblée de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret aux nominations et de procéder aux désignations des représentants du Département par vote à main levée. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Les désignations telles que proposées en annexe du rapport n°8016 sont adoptées à l'unanimité.

3 Election des représentants du Département au conseil d'administration (CA) du SDIS (rapport 8017)

Ainsi que l'autorise l'article L. 3121-15 du CGCT, la présidente propose à l'assemblée de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret aux nominations et de procéder aux désignations des représentants du Département au conseil d'administration du SDIS par vote à main levée. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DCS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Une seule liste respectant la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime à la majorité prévue par les articles L. 1424-24 et suivants du CGCT ayant été déposée et soumise au vote, outre la présidente, présidente de droit du CA du SDIS, ont été élus :

Titulaires	**Suppléants**
- Mme Emilie MAILLOU	- Mme Christine GONZATO-ROQUES
- Mme Valérie TONIN	- M. Pierre CAMANI
- M. Michel MASSET	- M. Jacques BILIRIT
- M. Daniel BORIE	- M. Paul VO VAN
- M. Marcel CALMETTE	- Mme Caroline HAURE-TROCHON
- M. Thomas BOUYSSONNIE	- Mme Annie MESSINA-VENTADOUX
- Mme Marylène PAILLARES	- Mme Sophie GARGOWITSCH
- M. Christian DEZALOS	- Mme Laurence LAMY
- M. Alain PICARD	- Mme Danièle DHELIAS
- M. Jean-Jacques MIRANDE	- Mme Béatrice LAVIT
- M. Nicolas LACOMBE	- M. Joël HOCQUELET
- Mme Françoise LAURENT	- M. Jacques BORDERIE
- M. Rémi CONSTANS	- Mme Patricia SUPPI
- Mme Laurence DUCOS	- M. Philippe BOUSQUIER
	- Mme Cécile GENOVESIO

Mme MAILLARD et M. DUFOURG précisant vouloir intégrer la représentation du Département au CA du SDIS, la présidente précise que, compte tenu du nombre de membres de leur liste (2 élus chacune), la représentation proportionnelle voulue par les textes n'aurait pas permis à leurs listes d'obtenir des sièges au CA du SDIS.

4/ Désignation des représentants du Département à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) (rapport 8018)

Ainsi que l'autorise l'article L. 3121-15 du CGCT, la présidente propose à l'assemblée de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret aux nominations et de procéder aux désignations des représentants du Département à la CDCI par vote à main levée. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Une seule liste consensuelle étant soumise au vote, les 4 conseillers départementaux suivants sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en application de l'article R.5211-43 du CGCT :

- Mme Laurence LAMY
- M. Michel MASSET
- M. Jacques BILIRIT
- M. Jacques BORDERIE

Les candidats suivants de liste, non élus, en application de l'article R.5211-23 II, sont :

- M. Jean-Jacques MIRANDE et M. Thomas BOUYSSONNIE (respectivement 1er et 2ème suivants de la liste présentée par Mme LAMY)
- Mme Béatrice GIRAUD et Mme Marie-Laure GRENIER (respectivement 1er et 2ème suivants de la liste présentée par M. BORDERIE)

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DGS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

5/ Délégation de compétences à la commission permanente en application des articles L.3211-2 du CGCT (rapport 9012)

Le rapport n° 9012 est adopté à l'unanimité.

6/ Délégation de pouvoirs au président en application des articles L.3211-2, L.3221-10-1, L.3221-11, L.3221-12 et L.3221-12-1 du CGCT (rapport 9013)

Le rapport n° 9013 est adopté à l'unanimité.

7/ Délégation du Conseil départemental au président en matière de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie (rapport 9014)

Le rapport n° 9014 est adopté à l'unanimité.

8/ Constitution de la commission d'appel d'offres, du jury de concours, de la commission de délégation de service public (rapport 9015)

Ainsi que l'autorise l'article L. 3121-15 du CGCT, la présidente propose à l'assemblée de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret aux nominations et de procéder aux désignations des représentants du Département à la CAO par vote à main levée. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Une seule liste consensuelle étant soumise au vote, les conseillers départementaux suivants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste dans les conditions de l'article 22 du Code des marchés Publics :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Valérie TONIN	- M. Nicolas LACOMBE
- Mme Françoise LAURENT	- Mme Béatrice LAVIT
- Mme Laurence LAMY	- M. Michel MASSET
- Mme Julie CASTILLO	- M. Jacques BORDERIE
- M. Pierre CHOLLET	- M. Aymeric DUPUY

9/ Constitution de la commission consultative des services publics locaux (rapport 9016)

Ainsi que l'autorise l'article L. 3121-15 du CGCT, la présidente propose à l'assemblée de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret aux nominations et de procéder aux désignations des représentants du Département à la CCSPL par vote à main levée. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Une seule liste consensuelle étant soumise au vote, les conseillers départementaux suivants sont élus à la représentation proportionnelle dans les conditions de l'article L.1413-1 du CGCT :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Mme Marylène PAILLARES	- Mme Annie MESSINA-VENTADOUX
- Mme Françoise LAURENT	- M. Nicolas LACOMBE
- M. Jean-Jacques MIRANDE	- Mme Béatrice LAVIT
- M. Arnaud DEVILLIERS	- Mme Béatrice GIRAUD
- Mme Cécile GENOVESIO	- M. Aymeric DUPUY

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DCS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

ainsi que les 3 représentants d'association suivants :

- M. Bruno TARREAU, délégué général de la Fédération des Œuvres Laïques de Lot-et-Garonne (FOL 47) ou son représentant,
- Mme Marie-Christine LAVERGNE DE SERVAL, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de Lot-et-Garonne (UDAF 47) ou son représentant,
- Mme Annie RICHE, Présidente de la Fédération Départementale des Familles Rurales du Lot-et-Garonne ou son représentant.

La séance est levée à 12h03.

Fait à Agen, le 1er juillet 2021,

Le président de séance, Doyen d'âge,	Le secrétaire de séance,	La présidente du Conseil Départemental
Rémi CONSTANS	Aymeric DUPUY	Sophie BORDERIE

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DGS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

REUNION DE DROIT DU 1ER JUILLET 2021

EMARGEMENT

étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants :

BILIRIT Jacques	BORDERIE Sophie	BORDERIE Jacques	BORIE Daniel	BOUSQUIER Philippe	BOUYSSONNIE Thomas	CALMETTE Marcel
CAMANI Pierre	CASTILLO Julie	CHOLLET Pierre	CONSTANS Rémi	DALLIES Vanessa	DELBREL Christian	DEVILLIERS Arnaud
DEZALOS Christian	DHELIAS Danièle	DUCOS Laurence	DUFOURG Gilbert	DUPUY Aymeric	GARGOWITSCH Sophie	GENOVESIO Cécile
GIRAUD Béatrice	GONZATO-ROQUES Christine	GRENIER Marie-Laure	HAURE-TROCHON Caroline	HOCQUELET Joël	KHERKHACH Baya	LACOMBE Nicolas

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DGS_AA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

REUNION DE DROIT DU 1ER JUILLET 2021

LAMY Laurence	LAURENT Françoise	LAVIT Béatrice	LEPERS Guillaume	MAILLARD Clarisse	MAILLOU Emilie	MASSET Michel
MESSINA-VENTADOUX Annie	MIRANDE Jean-Jacques	PAILLARES Marylène	PICARD Alain	SUPPI Patricia	TONIN Valérie	VO VAN Paul

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DGS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Annexe 6

Réunion de droit du 1er juillet 2021

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
TABLEAU DE DEPOUILLEMENT

1er TOUR (Élection à la majorité absolue)

QUORUM : Majorité des présents	**22**
MAJORITE ABSOLUE (des membres du Conseil départemental)	**22**

RESULTATS

INSCRITS	42
VOTANTS	42
ABSTENTIONS = inscrits – votants	0
BLANCS	2
NULS	0
EXPRIMES = votants – abstentions et blancs ou nuls	40

CANDIDAT(E) N°1 Mme BORDÉRIE	24
CANDIDAT(E) N°2 M. CHOLLET	16
CANDIDAT(E) N°3	
CANDIDAT(E) N°4	

EST DECLARE(E)° ELU(E)° M(me).....Sophie.....BORDÉRIE

Le Président de droit (doyen d'âge)		Le Secrétaire	
M. CONSTANS		M. DUPUY	
Scrutateur	Scrutateur	Scrutateur	Scrutateur
Mme MAILLARD	Mme MAILLOU	M. BORIE	Mme KHERKHACH

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20210701-DGS-SA-20210003-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Imprimé en Juillet 2021

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département